A5103

18 MAI 2009

ROMPETROL France
Société par Actions Simplifiée au capital de 493 360 euros
Siège social : Le Stratégie Concept - 1300 Avenue Albert Einstein
34000 MONTPELLIER
488 120 478 RCS de Montpellier

PROCES VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 22 DECEMBRE 2008

PROCES-VERBAL

L'an 2008, le vingt deux décembre, à 14 heures

La soussignée :

The ROMPETROL Group N.V.
Société par actions à responsabilité limitée de droit hollandais au capital de 100 000 euros,
dont le siège social est Strawinskylaan 807 Tower,
A-8 1077 XX AMSTERDAM - PAYS BAS,
représentée par Monsieur Dan Costache Patriciu et Monsieur Saduokhas Meraliyev, Administrateurs, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Agissant en qualité d'associé unique, propriétaire de la totalité des actions de la société ROMPETROL France, société par actions simplifiée au capital de 493 360 euros, dont le siège est sis Le Stratégie Concept - 1300 Avenue Albert Einstein Bâtiment n°5 - 34000 MONTPELLIER.

Après avoir pris connaissance :

(i) des documents suivants :

- le texte du projet de décisions

(ii) de l'ordre du jour suivant

1. Nomination d'un second commissaire aux comptes titulaire et d'un second commissaire aux comptes suppléant.

2. Pouvoirs pour les formalités légales.

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé décide de nommer :

- le Cabinet ERNST & YOUNG - 1025 rue Henri Becquerel C.S. 39520 - 34961 MONTPELLIER cedex 2, en qualité de second commissaire aux comptes titulaire,

- le Cabinet AUDITEX - Tour ERNST & YOUNG 11 Allée de l'Arche - 92037 PARIS LA DEFENSE cedex, en qualité de second commissaire aux comptes suppléant,

pour une durée de six exercices. Par conséquent, les mandats du Cabinet ERNST & YOUNG et du Cabinet AUDITEX prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de publicité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

The ROMPETROL Group NV
représentée par : **Dan Costache Patriciu**
En qualité d'Administrateur

ROMPETROL FRANCE S.A.S
représentée par : **André Naniche**
En qualité de Président

THE ROMPETROL GROUP NV
TRG

The ROMPETROL Group NV
représentée par : **Saduokhas Meralyiev**
En qualité d'Administrateur